



MARAÎCHAGE

Hors-série - Présentation du réseau 2018



PRESENTATION DU RESEAU 2018

Le Bulletin de Santé du Végétal est rédigé à partir d'informations collectées dans le cadre d'observations régulières réalisées sur des parcelles sélectionnées pour représenter le bassin de production des cultures maraîchères en Corse.

Pour cette année 2018, les observateurs de la FREDON Corse, de la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse et de l'Inter Bio Corse ont sélectionné 19 parcelles de référence (dites « fixes ») sur lesquelles des observations et la pose de pièges seront effectuées.

CHOIX DES CULTURES

Les cultures sélectionnées, représentant les plus importantes productions maraîchères en Corse, sont :

- Tomate - sous serre et plein champ,
- Melon - plein champ et sous serre,
- Salade - plein champ,
- Oignon - plein champ,
- Courgette - plein champ,
- Poivron – sous serre,
- Fraise - plein champ, sous serre et hors sol.

Les observations de ces parcelles « fixes » seront réalisées tout au long de la saison printemps - été. Des observations réalisées par les techniciens sur des parcelles non incluses dans le réseau (parcelles dites « flottantes ») permettront d'affiner l'analyse de l'évaluation du risque.

Les BSV « cultures d'hiver » seront rédigés à partir d'observations de parcelles flottantes.

DESCRIPTION DES PARCELLES FIXES

Le réseau 2018 se compose de 19 parcelles de référence (cf tableau 1) pour 7 cultures suivies. Il couvre l'ensemble du bassin de production maraîchère de l'île.

SOMMAIRE

Présentation
Choix des cultures
Description PF
Bio-agresseurs
Calendrier

ANIMATEUR FILIERE :

Océane CABAU, FREDON
Rédactrice : Océane CABAU



Structures partenaires :

CA2B, CANICO, Inter Bio
Corse

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
[http://www.corse.chambres-
agriculture.fr](http://www.corse.chambres-agriculture.fr)
Crédit photo : FREDON



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de L4Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.

Tableau 1 : Descriptif des parcelles fixes

Parcelles fixes	Localisation	Cultures	Type de sol	Mode de conduite	Méthodes
P1	Biguglia	Tomates, plein champs	Sablo-limoneux	Conventionnelle	Observations
P2	Cervione	Tomates, plein champs	Limoneux	Raisonnée	Observations
P3	Eccica Suarella	Tomates, sous abris froids	Argileux	Raisonnée	Observations
P4	Cervione	Tomates, sous abris froids	Limoneux	Raisonnée	Observations
P5	Biguglia	Tomates, sous abris froids	Sablo-limoneux	Conventionnelle	Observations
P6	Cervione	Salades, plein champs	Limoneux	Raisonnée	Observations/Piégeage
P7	Ghisonaccia	Salades, plein champs	Sablo-limoneux	Raisonnée	Observations/Piégeage
P8	Biguglia	Melon, plein champs	Sablo-limoneux	Conventionnelle	Observations
P9	Querciolo	Oignons, plein champs	Sablo-limoneux	Conventionnelle	Observations
P10	Cervione	Courgettes, plein champs	Limoneux	Raisonnée	Observations
P11	Ghisonaccia	Courgettes, plein champs	Sablo-limoneux	Raisonnée	Observations
P12	Serra di Ferro	Fraises plein champs	Argilo-limoneux	Conventionnelle	Piégeage
P13	Sainte Lucie de Moriani	Fraises, hors sol, sous serre	Fibre de coco	Conventionnelle	Piégeage
P14	Sainte Lucie de Moriani	Fraises, hors sol, sous serre	Fibre de coco	Conventionnelle	Piégeage
P15	Santa Maria Poggiu	Fraises, plein champs	Argilo-limoneux	Conventionnelle	Piégeage
P16	Cervione	Salades, blettes, plein champs	Limoneux	Raisonnée	Piégeage
P17	Pancheraccia	Poivrons, sous serre	Sablo-limoneux	AB	Observations
P18	Pancheraccia	Oignons, plein champs	Sablo-limoneux	AB	Observations
P19	Pancheraccia	Melons, sous abris	Sablo-limoneux	AB	Observations

Toutes ces parcelles fixes sont conduites selon une agriculture conventionnelle, raisonnée ou encore biologique.

Les bio-agresseurs sont pour la plupart identifiés à partir d'observations mais peuvent également être suivis par piégeage.

Drosophila suzukii sera suivi par piégeage sur la culture de fraises. Le réseau est constitué de 3 pièges en Haute-Corse (2 à Sainte Lucie de Moriani, 1 à Santa Maria Poggiu) et de 2 pièges en Corse du Sud à Serra di Ferro.

Le dispositif de piégeage (cf photo 1) est constitué d'un simple bol jaune suspendu au-dessus de la culture contenant de l'eau et du vinaigre. Les captures sont enregistrées une fois par semaine sur la période de mars à novembre. Les individus sont identifiés et sexés.



Photo 1 : Piège de *Drosophila suzukii*

Enfin, *Spodoptera littoralis* (noctuelle méditerranéenne) sera également suivi à l'aide de pièges delta placés à hauteur de cultures hôtes (salades, blettes, tomates...). Le réseau pour cette campagne sera constitué de 4 pièges disposés sur l'ensemble de la Corse dont 2 en Haute-Corse et 2 en Corse du Sud. Si les populations de noctuelles se développent fortement et causent des dégâts dans les cultures, nous pouvons être amenés à développer le réseau afin de prévenir au mieux l'apparition de l'adulte.

BIO AGRESSEURS OBSERVES

Les différents bio-agresseurs (dont les principaux sont listés dans le tableau 2 ci-dessous) seront suivis selon les protocoles nationaux : méthode, période et fréquence d'observation (des protocoles d'observations ont été définis en local et validés au niveau national).

Ainsi, les observations sont réalisées de manière très précise et conventionnelle afin d'évaluer le risque le plus juste pour chaque maladie et ravageur. L'analyse du risque est un indicateur très important dans la lecture du bulletin de santé du végétal.

Toutefois, les informations sur les bio-agresseurs qui seront données dans ces bulletins correspondent à des observations réalisées dans quelques parcelles seulement. Elles ne peuvent en aucun cas remplacer les observations de chaque producteur dans ses cultures.

Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs, sans tenir compte de la façon dont les problèmes peuvent être gérés par les producteurs dans les abris ou les parcelles.

Tableau 2 : Liste des bio-agresseurs observés par culture

Bio-agresseurs	Observations					
	Tomates PC	Tomates SAF	Oignons	Salades	Melons	Courgettes
Pucerons	X	X	X	X	X	X
Acarie	X	X	X		X	X
Mouches mineuses	X	X	X	X	X	X
<i>Tuta absoluta</i>	X	X				
<i>Helicoverpa armigera</i>	X				X	X
Chenilles défoliatrices	X	X		X		
Taupin	X		X	X	X	X
Thrips	X	X	X	X		X
Aleurode	X	X		X		
Nématodes	X		X	X	X	X
Punaises	X	X			X	X
Mouche de l'oignon			X			
Noctuelles terricoles			X	X		
Limaces				X		
Oïdium	X	X	X	X	X	X
Acariose bronzée	X	X				
Botrytis	X	X	X	X	X	X
Mildiou	X	X	X	X	X	X
Sclerotinia	X			X	X	X
Viroses	X	X	X	X	X	X
Fusariose					X	X
Verticilliose					X	X
Cladosporiose	X	X			X	X
Rouille			X			
Rhizoctonia				X		
Anthraxose				X	X	X
Alternariose				X		

En cultures sous abris plus encore que dans d'autres types de cultures, chaque parcelle est une entité spécifique, plus ou moins isolée de l'extérieur.

L'arrivée et l'évolution des problèmes sanitaires dans ces parcelles, même si elles sont influencées par les conditions extérieures (pression des ravageurs, environnement, climat...), dépendent aussi beaucoup du type d'abri, des équipements, des techniques culturales et surtout de la stratégie mise en œuvre par le producteur.

Cette année, des alertes aux adventices rencontrées dans les cultures seront diffusées le plus possible dans les bulletins avant que la plante ne devienne un problème pour le maraîcher.

Toutes les observations seront saisies dans la base de données régionale PHYTOREZO, administrée par la FREDON, et qui alimente directement la base de données nationale EPIPHYT.

CALENDRIER PREVISIONNEL

La publication des bulletins se fera dès le mois d'avril et ce jusqu'au mois d'octobre avec un bulletin minimum édité par mois, sauf information particulière.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.